

CANADA

1644. Trente sous par jour était le salaire d'un homme de peine.

1652. Une livre de farine quatre sous.

1663. Nourriture d'un homme huit sous par jour.

1667. Un boisseau de blé quarante sous.

1670. La journée d'un homme allait de trente à quarante sous par jour.

Un engagé recevait de trente à quarante écus par an, nourri et logé.

1675. Frontenac recevait trois mille francs comme gouverneur, ce qui vaudrait trois mille piastres de 1910.

Le major de Québec, douze cents francs.

Le gouverneur des Trois-Rivières, même somme.

Celui de Montréal, dix-huit cents francs.

Le premier conseiller du Conseil Souverain, cinq cents francs.

Les autres conseillers, trois cents francs.

Le juge Chartier de Lotbinière, à Québec, sept cents francs.

Le juge Gilles Boyvinet, Trois-Rivières, quatre cent cinquante francs.

Notons que le Canada renfermait tout au plus sept mille âmes. Les salaires devaient être en proportion. Notons encore que Louis XIV est célèbre pour la parcimonie qu'il faisait régner dans les salaires afin de se procurer de l'argent pour ses plaisirs.

1680. Comme en 1670 et jusqu'à 1700, même plus tard, un franc en valait cinq de 1917. Tout compte d'argent de cette période doit se multiplier par cinq pour donner la somme actuelle, ou plutôt celle de 1900 puisque nous avons subi une hausse depuis quinze ans.

1690. Le minot de blé valait quatre francs, ce qui est un prix énorme. Même chose en 1693.

1720. L'argent monnayé étant rare en Canada parce que le roi craignait de nous voir commerçer avec les Anglais de l'Hudson et du Massachusetts, calculait que trois cent soixantequinze francs de France en valaient cinq cents dans la colonie sous la forme du numéraire.

1727. A Longueuil, les bancs de l'église se payaient de vingt-cinq à trente-cinq francs, c'est-à-dire que l'argent valait alors quatre fois plus qu'aujourd'hui, c'était de vingt à vingt-huit piastres par banc.